L'Alverne
Grand-Auverné
décembre 2016

Bulletin municipal n° 80

SOMMAIRE

Edito **3**

Principales délibérations du Conseil Municipal ..... **4 à 16**

Infos Mairie ..... **17 à 18**
- Projets 17
- Nouveaux arrivants, Rappel « autorisation de voirie », Bourse aux plantes, Déjections canines, service national, vitrine : l'Auberge Alverne 18

Infos Communauté de Communes ..... **19 à 21**
- Le guichet unique 19
- Les déchets, MIHDD 20
- Un projet d'animation de la vie sociale intercommunal construit collectivement, Point sur les travaux de la bibliothèque intercommunale 21

Vie municipale **22**
- Repas des aînés, Accueil périscolaire, Cantine municipale

Vie associative ..... **23 à 32**
- UNC, Pétanque Loisirs Alverne 23
- Art Floral, AJA 24
- L'ardoise du Grand-Bourg, Gymnastique féminine, La Chasse Alverne 25
- Union Sportive Alverne, L'espoir au bout du Chemin 26
- Art's fun & harmony 27
- Association des donneurs de sang, Le Relais Accueil Proximité 28
- Office Intercommunal des Sports 29
- Animation Sportive Départementale 30

Vie culturelle **31**
- Office culturel de l'ex canton de Moisdon

Vie scolaire ..... **32 à 33**
- École Notre Dame des Anges 32
- OGEC de l'École Notre Dame des Anges 33

Infos pratiques ..... **34 à 40**
- Clic, Instance de coordination de gérontologie 34
- SSIAD, Vie santé Libre 35
- Familles rurales, Téléassistance 36

Communiqué ..... **37 à 39**
- Déclarez vos ruches, Comptez les oiseaux de votre jardin 37
- Syndicat du bassin versant du don 38
- ANAH 39

État-Civil **40**

Adresses utiles **41**

Liste des artisans commerçants **42**

Calendrier des manifestations 2017 ..... **43**

Conception - Réalisation : Mairie LE GRAND AUVERNE Tél. 02 40 07 52 12
Directeur de la Publication : Sébastien CROSSOUARD, Maire
Responsable de la commission information : Stéphanie HUNEAU

Edito

Chers Alvernes,

C'est toujours un plaisir de vous retrouver pour vous présenter tous mes vœux à l'occasion de l'édition du bulletin municipal. Ce dernier nous permet de communiquer sur l'avancement des différents projets de la municipalité et de retracer l'activité associative de l'année 2016.

La sécurisation des entrées de bourg est en cours de réalisation par l'entreprise Sauvager TP. Comme vous avez pu le constater, la RD 14 (route de Châteaubriant) est presque terminée, il ne reste que l'aménagement devant la salle et la pose de quelques panneaux de signalisations. Dans un deuxième temps nous prévoyons l'installation d'une clôture et de deux portails devant la salle afin de permettre la fermeture totale de l'espace, plus sécurisant, notamment pour les enfants et pour les locataires de la salle. Les travaux de la RD2 (route du Petit-Auverné), sont actuellement en pause pour la période des fêtes, mais devraient être achevés au mois de Mars.

Pour la boulangerie, les travaux arrivent à leurs termes. Prévus initialement pour le 31 décembre ceux-ci doivent être terminés vers le 15 janvier pour la partie fournil et vente. Le logement sera, quant à lui, quasi fini le 31 décembre. Mr et Mme Verheslt (les boulangers) arrivent au Grand-Auverné le 3 janvier pour prendre leur marque et finaliser, sur place, les démarches d'installation, qui sera effective début Février. Vous pourrez faire leurs connaissances à la cérémonie des vœux puisque nous les y avons invité à venir se présenter. Nous leur souhaitons la bienvenue au Grand-Auverné et toute la réussite qu'ils méritent dans la gérance de leur commerce. Le compromis de vente du fonds de commerce de Marie Bernadette Delaunay du magasin Vival a été signé courant Décembre et la signature définitive est prévue pour le 1er février chez le notaire. J'en profite pour remercier et féliciter Marie Bernadette pour les services apportés aux Alvernes pendant plus de 23 ans.

La rénovation de la bibliothèque a débuté depuis début décembre et la livraison du bâtiment est prévue pour la fin du printemps. Ce projet est financé par la communauté de communes du Castelbriantais (CCC) à 100%.

L'adoption de la loi « Notre » du 7 Aout 2015, dans laquelle l'État oblige les Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants à se regrouper avec une autre pour dépasser ce seuil, nous amène à fusionner avec la Communauté de Communes du Secteur de Derval (CCSD) à partir du 1er janvier 2017 et devient donc la Communauté de Communes Châteaubriant Derval (CCCD). Elle totalisera donc plus de 44 000 habitants avec ses 26 communes membres. Une nouvelle organisation de travail de la nouvelle CCCD doit donc être mise en place dans les tous premiers jours de Janvier.

Parallèlement à cette fusion, le projet de commune nouvelle avec Moisdon-la-Rivière et La Meilleraye-de-Bretagne est remis en cause. En effet nous n'avons pas les mêmes attentes et besoins selon les communes. Les élus de La Meilleraye et du Grand-Auverné auraient souhaité aller plus rapidement que les élus Moisdonnais qui eux n'imaginent pas franchir le pas dans un avenir proche. Une rencontre entre l'ensemble des élus Meilleréens et Alvernes est prévue pour début janvier pour mesurer la pertinence, ou non, d'un projet de fusion entre les deux communes. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce projet.

Merci à l'ensemble des associations pour leurs dynamismes et leurs engagements et pour l'animation qu'elles apportent à notre commune.

Bienvenus aux nouveaux habitants de la commune que j'invite particulièrement à venir échanger avec nous à la cérémonie des vœux ou alors à venir se présenter en mairie afin de faire connaissance et de vous présenter la commune.

Pour terminer j'ai une pensée affective pour les personnes souffrantes et pour les familles qui ont perdu un proche en 2016.

L'équipe municipale et le personnel communal s'associent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2017.

Sébastien CROSSOUARD, Maire

SÉANCE DU 6 JUILLET 2016

SYDELA : maintenance éclairage public /avenant n°2 à la convention existante pour une prolongation de la durée du marché de trois mois afin de recaler les prestations sur une année civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accepter cet avenant n°2 à la convention pour couvrir la période du 1/10/2016 au 31/12/2016.
- 2LM : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour aménagement des RD2 et RD14 du fait des travaux pour réhabilitation du réseau EP. (délibéré avec le point 4 de l'ordre du jour).

ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PORTION DE TERRAIN EN SORTIE DE PARCELLE YR 79

M et Mme Gilbert BOURGEOIS sollicitent la commune par courrier reçu le 17 juin 2016, pour l'acquisition d'une portion d'une quarantaine de m² de leur parcelle YR 79 à l'€ symbolique.
Cette acquisition permettrait de créer un accès à leur parcelle YR 75 objet d'un compromis de vente avec M et Mme Joseph CADOREL cosignataires de la demande.
M et Mme Pierre MARTIN qui usent actuellement d'un droit de passage sur cette parcelle YR 79 sont également signataire de cette demande d'acquisition par la commune.
Considérant que cette acquisition par la commune satisferait les trois parties, que cette portion de terrain est déjà goudronnée, et que excepté l'€ symbolique, les pétitionnaires s'engagent à prendre en charge tous les frais liés à cette mutation, il est proposé de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition de vente de M et Mme BOURGEOIS, tel qu'énoncé ci-dessus, pour une quarantaine de m² de leur parcelle YR 79 en sortie sur la RD 41 pour un euro symbolique.
- donne mandat à M le maire pour la signature de l'acte et de tous les documents relatifs à cette acquisition.

ACQUISITION FONDS DE COMMERCE VIVAL

M le maire expose qu'il a rencontré Mme DELAUNAY Marie-Bernadette accompagnée de son mari, le 27 juin dernier. *Arrivée de M David Ménard*
Cette rencontre faisait suite aux précédentes discutions (dernière en date 22 février 2016) entretenues avec Marie-Bernadette depuis le projet d'ouverture de la boulangerie-épicerie au 18 Grande Rue.
Mme DELAUNAY en accord avec son comptable et pour sa propre organisation, souhaite obtenir dès maintenant une confirmation de la commune sur un montant de reprise de son fonds de commerce pour une cessation au 31 janvier 2017.
Sachant qu'une première proposition de 25 000 € avait été évoquée par la mairie, mais refusée par Marie-Bernadette il y a environ un an,

Considérant que le fonds de commerce « est un ensemble d'éléments corporels (marchandises, matériel...) et incorporels (clientèle, réputation, droit au bail, achalandage...) constitués en vue de faire fonctionner une activité professionnelle»,
Considérant les chiffres et résultats de Mme DELAUNAY, communiqués en mairie pour les exercices du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2016.
Considérant les pratiques existantes, qui consistent à reprendre un fonds de commerce 2 à 3 fois la valeur de son résultat d'exploitation moyen,

Arrivée de M Anthony Michel
Sachant qu'un montant de 30 000 € soumis lors de l'entrevue du 27 juin 2016 agréerait Mme DELAUNAY

Sachant que la commune est exemptée de demander l'avis du service des domaines pour l'acquisition de ce fonds de commerce (seules les acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 75 000 euros étant soumises),

M le maire propose à l'assemblée un vote à bulletin secret, pour ou contre l'acquisition du fonds de commerce de Mme DELAUNAY Marie-Bernadette à 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix contre :

- décide d'acquérir le fonds de commerce de Madame DELAUNAY Marie-Bernadette, 1 place du 11 novembre au Grand Auverné pour 30 000 €.
- dit que le dossier sera transmis à Me HUNAULT à Châteaubriant et autorise M le maire à signer dès à présent, un compromis de vente pour le 1er février 2017.
- dit que la dépense sera portée à l'opération 323 du budget 2016 « Boulangerie-épicerie matériel, mobilier, autres frais » pour laquelle l'assemblée décide une décision modificative du compte 2158 pour abonder au compte 208 à hauteur de la dépense liée au fonds de commerce.

CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX «ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION RD2 ET RD14».

Suite à l'ouverture des plis du 20 juin 2016, à l'analyse des offres effectuée par la société 2LM maître d'œuvre et à une négociation avec les 3 entreprises les mieux classées, Sauvager, Chauviré et Colas, les résultats de l'appel d'offre sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT €/HT	MONTANT €/TTC
SAUVAGER TP	324 000,00	388 800,00
CHAUVIRE TP	344 312,00	
COLAS CENTRE OUEST	357 342,00	
PIGEON TP LOIRE ANJOU	363 021,60	
HERVE TP	379 774,50	
SOCIETE PECOT	497 531,35	

Sachant que selon la convention signée avec le département (délibération 16-04-03 du 25 avril 2016), un montant de 63 245,50 € soit 75 900 € TTC compris dans ces travaux sera répercuté au département pour les travaux correspondants à la bande de roulement de chaque départementale, et qu'il convient de prévoir la décision modificative correspondante.

Sachant qu'il convient également de prévoir en décision modificative les 80 782 € nécessaires à l'enveloppe de cette opération 237, initialement inscrite au budget pour 232 118 € mais majorée du coût de réhabilitation des réseaux d'eau pluviale.

Compte tenu des éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant de travaux de 324 000,00 € HT.
- donne mandat à M le maire pour la signature du marché et de tous les documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

2LM : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR AMÉNAGEMENT DES RD2 ET RD14 DU FAIT DES TRAVAUX POUR RÉHABILITATION DU RÉSEAU EP

Considérant le montant initial du marché de MO confié à 2LM et inscrit au budget pour 15 300 € TTC,
Considérant les travaux supplémentaires confiés au maître d'œuvre pour la réhabilitation du réseau EU,
Sachant qu'une décision modificative doit également prendre en compte cet avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de 2LM pour un montant de 4170 € TTC
- donne mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cet avenant.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la création d'un emploi de rédacteur territorial à compter du 1er septembre 2016.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

DERNIÈRES DÉCISIONS (MATÉRIEL BOULANGERIE, …)

Boulangerie-épicerie / matériel d'occasion vendu par la mairie de JUIGNE LES MOUTIERS : accord pour 2 000 € d'acquisition, à la demande de la commune de JUIGNE, suite à une première offre de 1500 € pour reprise de matériel d'occasion (suite à la fermeture de la boulangerie de Juigné, sur fourniture des factures d'achat d'un refroidisseur d'eau, d'un repose pâtons, et d'une tour pâtissière, /valeur d'acquisition totale 7 800 € HT).

Boulangerie-épicerie / matériel d'occasion de CROUSTY'S GOURMANDES : livraison reçue le 5 juillet 2016, mais il manque le pétrin et le batteur 40 L, de ce fait le règlement a été ramené à 16 000 € à la place de 20 000 €.

Boulangerie-épicerie / signature prévue le 26 juillet 2016 : des baux (1 commerce pour 9 ans, 1 habitation) qui prendront effet le 6 février 2017.

ERDF/12 Grande Rue : signature d'un devis de 260,40 € TTC pour la suppression du branchement.

Bornage boulangerie-épicerie 18 Grande Rue/ M NICOLAS 16 Grande Rue : signature du devis Air et Géo pour 609,60 € TTC.

Remise en état bar / salle 4 grande rue : signature d'un devis MODULO pour 890 € TTC**.**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

APPROBATION DU PAVE
(PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS)

Vu le projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune présenté par la société ACCESMETRIE qu'il est proposé de réaliser au fur et à mesure des aménagements communaux comme suit :

- Le périmètre concerne les rues suivantes : Grand Rue, Place St-Henri et Place du 11 Novembre, Rue de la Barre David, Rue de la Corne du Cerf, Place de la Fontaine, et Rue du Bois.
- Le coût global des travaux de mise en accessibilité sur ce périmètre est estimé à 57 410 € HT soit 68 892 € TTC.
- Il est proposé :
  - de réaliser cette mise en accessibilité au fur et à mesure des aménagements communaux, dans les 25 ans à venir,
  - de prioriser la programmation en cohérence avec l'Ad'AP.
- que concernant les périodicités de révision du PAVE, l'actualisation de la programmation des travaux soit réalisée chaque début de mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté.
- dit que M le maire est chargé de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

APPROBATION DE L'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée)

Il est exposé que la commune du Grand Auverné a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour les ERP et l'IOP concernés tel que présenté par la société ACCESMETRIE et mis en annexe des documents constitutifs du présent AD'AP (CERFA 15246*01) :

IOP/ERP	Date de mise en accessibilité	Estimation financière €/ HT
Cimetière	2017	1 440
Salle polyvalente	2017	
Toilettes publiques	2018	17 900
Sanitaire /Vestiaires de football	2018	
Maison des associations	2019	1 650
Eglise	2019	
Salle 4 Grande Rue	2020	11 204
Mairie - foyer	2021	
Vestiaires de football	2022	
	Total	32 194

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'agenda tel que présenté ci-dessus, étant précisé que cette approbation engage la commune à réaliser les travaux identifiés dans le délai déterminé, selon le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;
- autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet et à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

ACCORD LOCAL POUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NÉE DE LA FUSION DU CASTELBRIANTAIS ET DU SECTEUR DE DERVAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'accord local sur la représentation du conseil communautaire du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale né de la fusion du Castelbriantais et du Secteur de Derval tel qu'exposé ci-après :

Châteaubriant	12
Derval	5
Erbray	3
Rougé	3
Soudan	2
Moisdon La Rivière	2
Issé	2
Saint Aubin des Châteaux	2
Sion Les Mines	2
Saint Vincent des Landes	2
Marsac sur Don	2
La Meilleraye de Bretagne	2
Jans	2
Lusanger	2
Louisfert	1
Saint Julien de Vouvantes	1
La Chapelle Glain	1
Le Grand Auverné	1
Ruffigné	1
Villepôt	1
Noyal Sur Brutz	1
Fercé	1
Petit Auverné	1
Mouais	1
Soulvache	1
Juigné des Moutiers	1
TOTAL	55

- approuve la possibilité que les conseillers communautaires perdant leur siège au sein de l'organe délibérant des Communautés de Communes, puissent poursuivre leurs travaux au sein des commissions communautaires auxquelles ils souhaitent participer,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

RÉALISATION DES EMPRUNTS PRÉVUS AU BP 2016

Considérant les inscriptions portées en dépense au budget 2016 :
- aux opérations 322 « Boulangerie-épicerie réhabilitation/extension » et 323 «Boulangerie-épicerie matériel, mobilier, autres frais »
- à l'opération 327 « travaux entrées d'agglomération RD2 et RD14 »

Considérant l'inscription de 300 000 € portée en recette au chapitre 16, en complément des aides obtenues sur ces investissements,

Considérant la décision modificative du 06 juillet dernier pour les travaux d'entrée d'agglomération incluant un besoin de financement supplémentaire de 55 000 € à inscrire à l'article 1641 ;

Considérant que sur les 355 000 € nécessaires 200 000 sont alloués au projet boulangerie et 155 000 au projet entrées d'agglomération, M le maire détaille les propositions reçues pour ces financements qui pourrait être débloqués à partir de décembre 2016 ou début 2017 :

Etablissement	taux	Durée 15 ans	Durée 20 ans	Frais de dossier cumulés
CREDIT MUTUEL	fixe	1.10	1,40	355
CREDIT AGRICOLE	fixe	1,01	1,30	500
BANQUE POSTALE	fixe	1,10	1,38	710
CAISSE DES DEPOTS	variable	Livret A + 1% (1,75 au 30 septembre 2016)		213

Il est proposé de prendre un amortissement sur 15 années et de retenir le CREDIT AGRICOLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le CREDIT AGRICOLE. pour les deux prêts de 200 000 et 155 000 euros, selon les caractéristiques énoncées ci-dessus, pour une durée de quinze années.

- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces emprunts.

RÉALISATION DE 2 PRÊTS RELAIS

Considérant les inscriptions de subventions obtenues et portées en recettes au budget 2016 :
- aux opérations 322 « Boulangerie-épicerie réhabilitation/extension » et 323 «Boulangerie-épicerie matériel, mobilier, autres frais »

- à l'opération 327 « travaux entrées d'agglomération RD2 et RD14 »

Considérant les délais de versement de ces aides,

il est proposé, afin de couvrir les dépenses concernées, de souscrire un prêt relais de 100 000 € pour chacune des opérations.

M le maire donne connaissance des propositions reçues pour ces financements :

	Taux	Durée maxi
CREDIT MUTUEL	Fixe 0,75	24 mois
CREDIT AGRICOLE	euribor + 1,15 soit au 30 septembre 1,15 - 0,301 = 0,849	24 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le CREDIT MUTUEL. pour les deux prêts relais de 100 000 € comme énoncé ci-dessus.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces prêts.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Conformément à la convention établie avec VEOLIA en 2012, la commune est invitée à faire connaître la revalorisation des redevances assainissement qui seront recouvrées par cette société au profit de la collectivité en 2017.

Considérant les travaux d'entretien prévus sur les réseaux et la station d'assainissement après l'étude « Dossier loi sur l'eau » à lancer avant ces travaux,
Considérant les besoins futurs d'extensions du réseau d'assainissement collectif, il est proposé une revalorisation de la redevance comme suit :

Redevance assainissement	€/2016	€/2017
Prix au m3 eau consommée	1,65	1,70
Part abonnement fixe	35,00	35,00
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés à l'eau potable*	62,00	68,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	97,00	103,00

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,70 € (tarif 2017),
**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 35,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et deux abstentions :

- d'adopter les redevances 2017 tel que prévu au tableau ci-dessus.

CONVENTION DE GESTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT

La commune ayant sollicité l'autorisation du Département afin de réaliser les aménagements, Routes Départementales 2 et 14, en agglomération, la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune. De ce fait, il convient de formaliser la gestion et l'entretien de cet aménagement qui revient à la charge de la commune pour une durée de 10 ans.

M le maire donne lecture de la convention de gestion qui reprend ces éléments et qui doit être approuvée par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- donne mandat à M le maire pour la signature.

MARCHÉ TRAVAUX ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION : SOUS TRAITANCE

Considérant l'acte d'engagement signé par l'entreprise SAUVAGER titulaire du marché de travaux d'aménagement de sécurité pour les entrées d'agglomération, qui précise la possibilité d'une sous-traitance en cours d'exécution du marché,

Considérant la déclaration de sous traitance DC4 reçue le 21 septembre pour l'entreprise LBG Le Béton Glissé Le Chatelier 51, route de rennes à PLECHATEL (35470) pour 16 870 € HT,

Sachant que le titulaire du marché demeure responsable de l'exécution de la totalité du marché et qu'il est responsable de toute défaillance d'un sous-traitant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'acte spécial de sous traitance proposé par l'entreprise SAUVAGER pour confier à LBG, LE BETON GLISSE 35 Pléchatel la réalisation de bordures pour 16 870 € HT qui seront payés directement au sous traitant.
- donne mandat à M le maire pour la signature.

MARCHÉ « BOULANGERIE-ÉPICERIE » : AVENANT N° 1 AU LOT 9 POUR MODIFICATION DE PLAN DE RÉALISATION D'UNE CHAMBRE FROIDE POSITIVE

Le conseil est informé de cette proposition d'avenant n° 1 au marché sur le lot 9 pour 6 783,76 € HT concernant la proposition de HB Isolation. Ce montant correspond à une modification de plan et la réalisation de la chambre froide positive (option non retenue à la signature du marché). Cependant il convient de vérifier si cette chambre froide positive est nécessaire alors qu'il y en a une dans le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'accepter cet avenant n° 1 au marché confié à HB Isolation pour le lOT 9 « PANNEAUX ISOLES » à hauteur de 6 783,76 € s'il est nécessaire.

MARCHÉ « BOULANGERIE-ÉPICERIE » : AVENANT N° 2 AU LOT 7 POUR MODIFICATION DES MENUISERIES EXTERIEURES

Du fait de plusieurs modifications nécessaires sur les fournitures de menuiseries extérieures (problème de largeur et de sous-bassement) il conviendrait de prendre en compte une plus value de 2 779.27 € HT.

Considérant par contre que plusieurs ouvertures disposent déjà de volets roulants, une moins value pour suppression des stores et motorisations prévus au marché devrait s'élever à 3 897,80€ HT et faire l'objet d'un avenant négatif à valider lors de la prochaine réunion de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'accepter l'avenant n° 2 au marché confié aux Menuiseries de la Brutz pour le lot 7, « MENUISERIES EXTÉRIEURES », pour une majoration de fourniture de 2 779.27 € HT.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Considérant la délibération 16 07 03 du 6 juillet 2016 pour l'acquisition du fonds de commerce de l'épicerie de Mme DELAUNAY Marie-Bernadette, qui cesse son activité au 31 janvier 2017

Considérant le bail commercial signé par les porteurs de projet de la boulangerie-épicerie M et Mme VERHELST le 27 juillet 2016 pour prise d'effet le 6 février 2017 et les conditions particulières de l'acte relatives :

- aux locaux mis à disposition,
- au matériel mis à disposition qui deviendra propriété de M et Mme VERHELST au bout de 7 années,
- au versement par M et Mme VERHELST de 20 000 € à la commune, correspondants à une valorisation du matériel équipant le bien loué.

Il conviendrait d'acter la cession du fonds de commerce acquis auprès de Mme DELAUNAY à M et Mme VERHELST pour l'€ symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions,

- de céder le fonds de commerce qui doit être acquis auprès de Mme Delaunay aux porteurs de projet de la boulangerie-épicerie M et Mme VERHELST à l'Euro symbolique.
- de confier la rédaction de cet acte à Maître Hunault dans la continuité de l'acte d'acquisition prévu par délibération 16-07-03
- d'autoriser M le maire à signer cet acte.

INDEMNITÉS POUR TRAVAUX DE DÉMOLITIONS RÉALISÉS /OPÉRATION BOULANGERIE-ÉPICERIE

Sur le principe de travaux réalisés en régie, ce sont 3 élus qui ont effectué le transport des déblais issus de la démolition de la maison et des annexes 12 et 18 Grande rue avec leur matériel :

M Laurent VETU avec son tracteur et une remorque de la CUMA du Grand Auverné,

M Dominique DAUFFY avec son tracteur et une remorque de la CUMA du Grand Auverné

M Guillaume GRIPPAY avec son tracteur et sa remorque,

permettant ainsi une économie par rapport a une démolition confiée en totalité à une entreprise extérieure.

M le maire propose au conseil de leur verser une indemnisation respective de 100 € majorée de 50 € supplémentaires pour M GRIPPAY.

Après en avoir délibéré, hors de leur présence le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de verser les indemnités suivantes pour le carburant consommé et le matériel mis à disposition :

  à M DAUFFY Dominique, 100€

  à M VETU Laurent, 100€

  et à M GRIPPAY Guillaume 150 €,

- que la dépense sera inscrite à l'article 6531 chapitre 65.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR CRÉATION DE L'IFTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-63 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants en remplacement de l'IAT :

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Rédacteur	Secrétariat général

DERNIÈRES DÉCISIONS

Boulangerie-épicerie / acquisition de matériel d'occasion vendu par M GOURDES de Bagneux 49 pour 7 300 €.

Boulangerie-épicerie / marché-lot 5 : signature d'une délégation de créance à PORTALP France St HERBLAIN, pour 5 000 €.

Appartement 3 rue Bernard du Treuil :
- Paiement de travaux de peinture EURL ROUSSEAU de St Mars la Jaille pour 1 799,28€.
- Révision du loyer à 400 € à compter de la prochaine mise en location (393,92 auparavant).

DIA : 3 rue de la Corne du Cerf et le Bois : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

TAXE D'AMÉNAGEMENT / DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

Le conseil municipal a institué la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme, en appliquant un taux de 1% depuis le 1er mars 2012.

Selon l'alinéa 3 de l'article L331-14 du code de l'urbanisme, le taux de la taxe d'aménagement est fixé par délibération du conseil municipal, pour une période d'un an, reconduite de plein droit pour l'année suivante dès lors qu'une nouvelle délibération n'est pas adoptée avant le 30 novembre de l'année ;
Les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette de 1 à 5% selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire ;

Considérant :
qu'aucune Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) n'est applicable sur la commune depuis le 1er janvier 2015,

que seule, la Participation pour Assainissement Collectif (PAC comprenant un forfait pour accès et les frais réels de raccordement au réseau collectif) est cumulable avec la taxe d'aménagement, pour versement au budget assainissement en contrepartie des travaux réalisés,

afin de pouvoir financer de futures installations, le conseil municipal a délibéré le 03 octobre dernier pour majorer la taxe d'aménagement qui s'appliquera à partir du 1 janvier 2017 sur les zones Urbaines. Cependant il convient ici, de préciser ces zones. En effet, suite à l'observation de la Préfecture dans le cadre du contrôle de la légalité, la zone doit être définie « en se conformant aux dispositions de l'article L331-14 du code de l'urbanisme dans sa version actuellement en vigueur ».
Ainsi, « en cas de délibération portant sectorisation avec un taux différent du reste du territoire, la collectivité doit référencer un zonage spécifique identifiant tous les terrains concernés où ce taux doit s'appliquer, par un plan qui sera annexé au plan local d'urbanisme (PLU), sans référence aux zones existantes du PLU» ;

Après avoir pris connaissance de l'observation, le conseil municipal est invité à approuver le plan en annexe précisant cette zone sur laquelle il est proposé de porter la Taxe d'aménagement à 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de sectoriser la taxe d'aménagement applicable sur la commune à partir du 1er janvier 2017.
- d'appliquer le taux de 2% sur la zone urbanisable figurant sur le plan annexé à la présente.
- de garder le taux de 1% pour le reste du territoire.

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Dans la continuité des engagements contractés entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Castelbriantais en 2002, 2005, 2008 et 2012, le contrat Enfance et Jeunesse, parvenu à échéance, nécessite d'être reconduit pour la période 2016-2019.

Les missions inscrites à ce contrat relèvent principalement des compétences de la Communauté de Communes (solutions et accompagnements aux modes d'accueils collectifs et individuels du jeune enfant, développement de l'offre en accueils de loisirs associatifs et intercommunaux, animations adolescentes…). Toutefois, la gestion du temps périscolaire reste de la compétence des communes.

Aussi, afin que celles-ci puissent continuer à bénéficier des financements du contrat, il convient que les 19 communes soient signataires du Contrat Enfance et Jeunesse, au titre de leurs services périscolaires respectifs.

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS MUTUALISÉS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES

Afin de remplir les objectifs fixés par le schéma de mutualisation adopté à la fin de l'année 2015, plusieurs conventions créant un groupement de commandes devront être formalisées, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, entre la communauté de communes et les communes membres intéressées.

Ainsi, deux groupements de commandes ont été lancés prévoyant un audit commun pour les contrats d'assurance et de téléphonie.
Par délibération 16 06 02 du 6 juin 2016 la commune du Grand Auverné a adopté la convention pour les contrats de téléphonie.
Le Grand Auverné ayant renégocié ses contrats d'assurance par délibération n° 15 12 08 du 07 décembre 2015 pour une période du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019 elle ne souhaite pas adhérer à la convention prévoyant l'audit d'assurance.
De même, il est proposé de conclure trois nouvelles conventions de groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, les contrôles réglementaires (installation électriques, gaz, alarme, etc…) et le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, cette dernière étant de moindre intérêt pour la commune du Grand Auverné.
La convention prévoit le lancement d'un accord-cadre à bon de commande pour chacun des marchés. La communauté de communes est chargée de sa passation. Un représentant de chaque commune membre sera désigné pour départager les offres. Une fois l'attributaire retenu, chaque commune membre pourra passer ses propres commandes et acquittera les factures correspondantes. La convention est conclue pour la durée du marché. Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser M le maire à signer les conventions de groupement de commandes ainsi décrites à l'exclusion du nettoyage des vitres.

MISE À DISPOSITION DU PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYDELA

La commune du Grand Auverné a transféré la compétence « éclairage public » au Sydela, afin qu'il exerce pour son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux. Ces travaux génèrent de la TVA que la commune récupérait directement via le FCTVA, sans difficulté particulière jusqu'en 2011 inclus, puis dans le cadre d'une dérogation en 2012 et 2013.
Depuis le 1er janvier 2014, les remboursements sont suspendus, la Préfecture considérant que la commune ne remplis pas les conditions de récupération de la TVA via le FCTVA à savoir être à la fois propriétaire des infrastructures et le maître d'ouvrage des travaux.

Par courrier du 27 octobre 2016, le SYDELA propose une solution qui a été préalablement soumise à la préfecture et qui consiste en une mise à disposition du patrimoine éclairage public au SYDELA à travers une délibération.
Ainsi la contribution de la collectivité sera établie sur le montant HT et sera donc moins élevée. Le Sydela pourra récupérer la TVA via le FCVTA.

La commune reste propriétaire de son patrimoine.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et des obligations du propriétaire. Le SYDELA ne dispose pas du droit d'aliéner notre patrimoine.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune continue d'assurer ses obligations en matière de dommages aux biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA ;
- de décider que cette mise à disposition prendra effet à compter du 1er janvier 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout acte administratif ou comptable nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

DERNIÈRES DÉCISIONS

Point à Temps Automatique (PATA) 2016 : en commande groupée avec la commune de Moisdon la Rivière, paiement d'une facture de 9 720 € TTC à COLAS centre ouest de REZE (soit 15T à 540 € HT contre 10T à 870 € HT en 2013).

DIA : 17 rue de la Corne du Cerf et 5 Place de la Fontaine : la commune renonce à l'exercice de ses droits de préemption.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELBRIANTAIS

-**Conseillers communautaires** :
L'arrêté préfectoral du 8 novembre 2016 portant composition du conseil communautaire de la future communauté de communes Châteaubriant-Derval (26 communes) précise que l'organe délibérant sera composé de 55 sièges et que la commune du Grand Auverné qui compte moins de 1000 habitants perd 1 conseiller communautaire au regard de l'ancienne répartition. En pratique, la commune du Grand Auverné ne disposera plus que d'un siège au conseil communautaire à pourvoir dans l'ordre du tableau du conseil municipal, donc par le maire M Sébastien CROSSOUARD avec possibilité de suppléance par le 1er adjoint M Laurent VETU.

Adoption des nouveaux statuts de la communauté de communes Châteaubriant-Derval,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les statuts de la nouvelle Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-**Mutuelle intercommunale, création d'une commission** :
Evoqué en conseil municipal du 3 octobre dernier à l'échelle communale, le sujet est devenu d'ordre intercommunal avec le projet d'impliquer dans le dispositif les 26 communes (CC Châteaubriant – Derval). Une commission spéciale intercommunale est créée pour la mise en route du dispositif. Mesdames Stéphanie HUNEAU, Marie-France JOLY et Nathalie TROCHU représenteront la commune au sein de cette commission qui se réuni le 13 décembre prochain.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, **décide de la création :**

- d'un emploi d'adjoint technique territorial 1ère classe et
- d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 31 décembre 2016 pour application au 1er janvier 2017 selon les nouvelles dénominations des grades correspondants soit respectivement adjoint technique territorial principal de 2ème classe et adjoint technique territorial principal de 1ère classe.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2017.
- approuve le nouveau tableau des effectifs du fait de ces créations et des nouveaux grades des cadres d'emplois à valoir au 1er janvier 2017 :

RIFSEEP : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 voix pour, et 1 abstention,

- d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) versée selon les modalités définies ci-dessus et dans les limites des crédits inscrits au budget,

- d'autoriser M le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

- d'abroger les dispositions des délibérations antérieures relatives aux indemnités auxquelles se substitue de RIFSEEP.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BRANCHEMENTS RUE DU BOIS

Deux devis sont parvenus en mairie pour des raccordements au réseau d'assainissement collectif :

Le premier de 3148,18 € TTC, intégrant des prospections pour retrouver et mettre à niveau le tampon le plus accessible du réseau, pour une régularisation 13 rue du Bois ou un seul tabouret avait été installé pour deux pétitionnaires raccordés qui s'étaient acquittés de leur redevance pour raccordement

Le second de 2434,15 € TTC pour le raccordement d'une construction neuve à proximité (sur RD 41) (frais à répercuter au pétitionnaire).

Considérant que la facturation définitive pourrait être minorée du fait des 2 interventions sur le même site, et que l'entreprise va être sollicitée en ce sens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les devis VEOLIA de 3148,18 € et 2434,15 € TTC pour les travaux de raccordements à effectuer rue du Bois.

AVENANTS AU MARCHÉ BOULANGERIE-ÉPICERIE : LANDRON, MENUISERIE DE LA BRUTZ, HB ISOLATION, LBS CARRELAGE, ALEXEN

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal 16-06-03 du 6 juin 2016 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération des travaux pour création d'une «boulangerie-épicerie»,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions :

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :
- d'autoriser le maire à signer les avenants pour leur exécution.

Lot n°1; GROS ŒUVRE, attributaire : entreprise LANDRON 44540 VRITZ
Marché initial montant : 40 749,18 € HT
Avenant n° 1 - montant : 212,00 € HT
Nouveau montant du marché : 40 961,18 € HT
Objet : travaux cour

Lot n°5; MENUISERIES EXTERIEURES, attributaire : SARL EXPL. MEN. BRUTZ 44660 ROUGE
Marché initial montant : 24 554,58 € HT
Avenant n° 1 - montant : 2.170,82 € HT
Nouveau montant du marché : 26 725,40 € HT
Objet : modification des menuiseries retenues

Lot n°9; PANNEAUX ISOLANTS, attributaire : HB ISOLATION 44119 GRANCHAMPS DES FONTAINES
Marché initial montant : 19 264,01 € HT
Avenant n° 1 - montant : +3.733,76 € HT
Nouveau montant du marché : 22 997,77 € HT
Objet : modification et option 1 chambre froide positive hors équipement froid.

Lot n°11 REVETEMENTS DE SOLS, attributaire : LBS CARRELAGE 35390 ST SULPICE DES LANDES
Marché initial montant : 14 742,60 € HT
Avenant n° 1 - montant : +542 € HT
Nouveau montant du marché : 15 284,60 € HT
Objet : ragréage

Lot n°13 SANITAIRES, attributaire : ALEXEN 44110 Châteaubriant
Marché initial montant : 9 537,84 € HT
Avenant n° 1 - montant : +1.384,92 € HT
Nouveau montant du marché : 10 922,76 € HT
Objet : baignoire + lave main inox + 2 robinets de puisage

DERNIÈRES DÉCISIONS

Boulangerie épicerie : Aucun système de chauffage n'ayant été retenu dans le cadre du marché

pour le logement de la boulangerie-épicerie, des entreprises locales ont été sollicitées pour la fourniture et l'installation d'un poêle à pellets

Deux entreprises ayant répondu comme suit :

	Poële à pellets HT	Conduit HT
Cheminée Vincentaise St Vincent des Landes	2130	1058
SARL Système Bois énergie Châteaubriant	2250	1150

C'est Cheminée Vincentaise qui a été retenu pour 3188 € HT.

Réponses aux propositions d'acquisition et de ventes de terrains :

M Philippe RIGAUX quitte l'assemblée

1) A deux propositions d'acquisition de terrains, respectivement envoyées par la commune aux consorts Chataignier et aux consorts Rigaux, consécutivement à leurs démarches auprès de la mairie, les réponses sont revenues négatives avec des demandes majorées.
Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

M Philippe RIGAUX rejoint l'assemblée

2) Sur quatre propositions de vente de terrain par la commune en cours, une seule réponse a été reçue (positive). Les Service des Domaines vont être sollicités pour avis et suite à donner.

DISSOLUTION DU SERVICE COMMUN

Par délibération en date du 25 septembre 2013, le Conseil Communautaire a validé la création d'un service commun entre les communes de GRAND-AUVERNE, LA MEILLERAYE DE BRETAGNE, LOUISFERT, MOISDON LA RIVIERE et ISSE afin de poursuivre des missions diverses de travaux et services précédemment réalisés par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Moisdon la Rivière pour le compte des 5 communes.

Le départ en retraite au 31 décembre 2016 de l'agent technique qui assurait les missions de ce service commun, conduisent aujourd'hui ses membres à engager la dissolution dudit service commun.

Conformément à l'article 12 de sa convention constitutive, la dissolution de ce service commun souhaité au 31 décembre 2016, doit être acté d'un commun accord entre l'ensemble des parties.

Il convient de préciser que la Communauté de Communes a bénéficié dans le cadre de cette convention d'une simple mise à disposition des biens et immeubles, puisque toutes les charges de fonctionnement et d'investissement étaient refacturées aux communes.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'acter la dissolution du service commun constitué entre les communes de GRAND-AUVERNE, LA MEILLERAYE DE BRETAGNE, LOUISFERT, MOISDON LA RIVIERE et ISSE dans l'attente des modalités de répartition de l'excédent ou du passif, ainsi que du patrimoine du service commun, entre les communes concernées.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

- décide d'acter la dissolution du service commun constitué entre les communes de GRAND-AUVERNE, LA MEILLERAYE DE BRETAGNE, LOUISFERT, MOISDON LA RIVIERE et ISSE au 31 décembre 2016,

PROJETS

MISE EN SÉCURITÉ DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

RD 14

Les travaux de mise en sécurité de l'entrée d'agglomération sur la route départementale 14 sont en cours de finition.

Depuis début décembre, ce sont les travaux sur la route départementale 2 qui ont commencé.

FINANCEMENT

Coût estimatif	416 064,00 € TTC
Subventions acquises :	
Département (bandes de roulement)	75 900,00
Département FDSC	60 605,00
Etat / DETR	70 000,00
Etat /FSIPL	30 000,00
Amendes de Police	12 206,00
Coût commune	167 353,00

BOULANGERIE / ÉPICERIE

Démolition - juin 2016

Début des travaux - juillet 2016

Après de gros travaux de démolition, de reconstruction et de réhabilitation du bâtiment, les travaux de la boulangerie - épicerie arrivent à leurs termes.

L'ouverture est prévue courant février 2017.

Nouveaux arrivants

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

- livret de famille,
- carte nationale d'identité,
- ancienne carte d'électeur en vue de l'inscription sur la liste électorale,
- un justificatif de domicile.

RAPPEL concernant les autorisations de voirie

Il est rappelé que pour l'aménagement d'un accès à une parcelle, la règlementation impose un busage en Ø 300. Les fossés ne doivent en aucun cas être obstrués par des pierres ou autres matériaux.
Une demande d'autorisation doit obligatoirement être faite en mairie.

LE GRAND AUVERNE

23 AVRIL 2017

PLACE DE L'EGLISE
De 10h à 13 h

BOURSE AUX PLANTES

Organisée par la municipalité

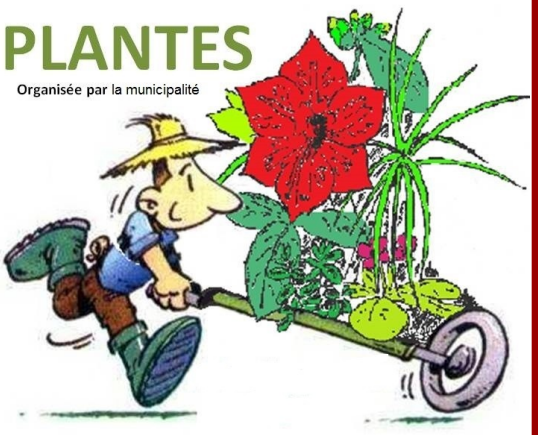

Inscription au 02.40.07.58.70 ou 09.53.19.21.81

Participation gratuite

Déjections canines

Par arrêté municipal du 25 janvier 2016, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publiques, trottoirs, caniveaux, espaces verts publics sous peine de contravention.

VITRINE

L'Auberge Alverne

L'Auberge Alverne vous accueille du **Lundi au Vendredi midi pour le déjeuner** avec un menu ouvrier (11.90 € vin compris) et du Vendredi soir au Dimanche midi avec un menu plus élaboré (entrecôte, confit de canard, tartare...)

Une carte des pizzas à consommer sur place ou à emporter est également proposée.

Des dîners à thème sont organisés tous les 15 jours le samedi soir (Cassoulet, Tête de veau, coucous ...) Pensez à réserver !!

Le bar est ouvert de 8h00 à 20h00 7/7 jours.

L'Auberge Alverne - 6, Grande Rue - 44520 LE GRAND-AUVERNÉ
Tél : 02 40 28 98 31 - mail : l-auberge-alverne@orange.fr

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CASTELBRIANTAIS

Le Guichet unique des Familles

> le lieu de référence pour les enfants âgés de 0 à 17 ans

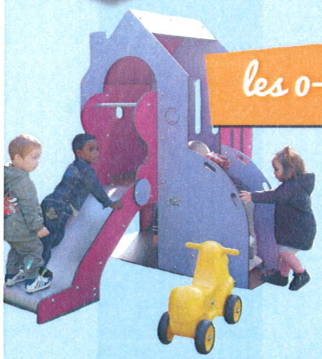

les 0-4 ans

> **la Maison de l'Enfant** à Châteaubriant
> **le P'tit Castel** à Châteaubriant
> **le Pôle Enfance** à Moisdon-la-Rivière

les 3-10 ans

> **Centres de Loisirs intercommunaux** de la Borderie à Châteaubriant et à Moisdon-la-Rivière
> **Des séjours et mini-séjours** à partir de 6 ans

les 10-17 ans

> **Animations à la journée** pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 10 ans
> **Séjours été** pour les 6-17 ans
> **Séjours ski** pour les 10-17 ans
> **Séjours européens** à partir de 12 ans

le relais petite enfance

> **Lieu d'informations et d'échanges** à Châteaubriant pour les parents employeurs, les assistants maternels agréés et les gardes à domicile.

des animations familiales

> **Chasse aux oeufs**
> **Concerts** d'été
> **Animations estivales** pour les 3 ans et +
> **Spectacles** de Noël, cours de patinage...

des formations aux métiers de l'animation

> **Des sessions BAFA, BAFD et PS1** sont régulièrement proposées sur les périodes de petites vacances.

Le lieu qui facilite vos démarches administratives

Réserver une place, inscrire votre enfant, obtenir une attestation, connaître vos droits, effectuer un changement de planning, régler une facture... **Le Guichet Unique simplifie la «vie administrative» des familles** pour toutes les formalités en relation avec la famille, l'enfance et la jeunesse.

Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h -
Samedi matin de 9h à 12h.

Adresse
Guichet Unique, 27 rue de Couëré à Châteaubriant - 02 40 28 88 89 -
guichet.unique@cc-castelbriantais.fr

Point sur le tri de vos déchets !

Les élus de la Communauté de Communes ont fixé comme objectif de descendre sous le seuil de 10% les refus de tri*. Cet objectif, au-delà de son aspect écologique, a des répercussions importantes en terme de coût de traitement des déchets. Petit aperçu des gestes simples qui permettent de donner UNE DEUXIÈME VIE À VOS DÉCHETS.

Dans les bacs jaunes

- Les emballages recyclables,
- Les conserves et canettes métalliques,
- Les emballages cartonnés.
- Les bouteilles et flacons plastiques, *vous pouvez les jeter avec leurs bouchons, c'est plus simple, plus propre et plus pratique.*

*le refus de tri, c'est... les déchets qui n'ont pas été correctement triés, c'est-à-dire les emballages non recyclables ou les déchets indésirables qui ont été jetés dans la poubelle jaune. Il faut savoir que cela peut souiller la totalité du bac et donc rendre tous les autres emballages non recyclables.

Dans les points d'apports volontaire

- Les emballages en verre sans bouchons, ni couvercles...
- Les journaux et magazines sans films plastiques...

Dans votre poubelle habituelle

Tous les autres déchets non recyclables et notamment

- Les barquettes alimentaires,
- Les barquettes en polystyrène,
- Les sacs plastiques,
- Les couches culottes,
- Les pots de produits laitiers...

Dans le composteur

Les déchets alimentaires biodégradables mélangés aux résidus de jardins

Dans vos déchetteries

- Les appareils électriques, électroniques et de petit électroménager que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de cuisson, de chauffage, téléviseurs, ordinateurs portables, périphériques informatiques, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets... *Même en panne, doivent être déposés propres et dans le meilleur état possible à la déchetterie.*
- Les déchets dangereux tels que l'huile de vidange, les pesticides, le dissolvant, la peinture, les anti-limaces, le décapant pour four... *Il ne faut pas les mélanger avec les ordures ménagères, ni avec le tri sélectif.*

La Communauté de Communes poursuit son programme d'installation de colonnes enterrées dans les communes

La Communauté de Communes compte une centaine de Points d'Apports Volontaires.
En 2014, 44 colonnes enterrées ont été installées sur les 19 communes.
En 2016, 36 colonnes supplémentaires plus propres, plus accessibles et plus pratiques ont été aménagées dans les communes et devront notamment permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder.

36 colonnes enterrées installées en 2016 dans les communes

Pour toute information, contactez la Maison de l'Innovation, de l'Habitat et du Développement Durable

maisoninnov@orange.fr

N° Vert 0 800 00 16 32

Depuis le lundi 5 décembre 2016, la Maison de l'Innovation de l'Habitat et du Développement Durable (MIHDD) propose de **nouveaux horaires d'ouverture au public :**

- **Lundi et mardi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30**
- **Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h15.**

Un projet d'animation de la vie sociale intercommunal construit collectivement

La Communauté de Communes a initié un diagnostic social, en 2014, pour connaitre les besoins des habitants du territoire intercommunal.

De novembre 2014 à janvier 2015, les 3 associations « espace de vie sociale » (Arcel, Relais Accueil Proximité, Rencontres), le CCAS de Châteaubriant, la Caf, le Conseil départemental et la Communauté de Communes ont organisé **des rencontres avec les habitants pour recueillir leur parole**. Chacune des personnes rencontrées a pu **exprimer ses ressentis** sur des sujets qui les concernent (le vivre ensemble, la solidarité, la mobilité, l'accès aux services, etc…) et au sujet duquel ils sont les « meilleurs experts ».

A partir de cette collecte de parole, les membres du groupe de travail ont ensuite défini des grands axes de travail pour le territoire. Ainsi **4 chantiers ont été repérés** :

- Le soutien à l'engagement des habitants et à la dynamique associative
- Le développement d'espaces et d'actions qui facilitent la relation sociale, la communication entre les habitants des territoires
- La facilitation de l'accès pour tous
- La solidarité, l'entraide entre les habitants et les générations

Pour faire vivre une animation de la vie sociale sur le territoire, **des actions concrètes se mettent en place :**

- **Le soutien aux 3 associations EVS** a été renforcé par la Communauté de Communes via l'instauration d'une subvention pluriannuelle et d'une subvention supplémentaire en fonction des projets mis en place
- **La création d'un centre socioculturel** pouvant soutenir la vie associative et la création de nouvelles actions est en projet et une étude de programmation est engagée
- La continuité du **travail coopératif entre associations, élus, habitants se met peu à peu en forme**

Communauté de Communes
5 rue Gabriel Delatour
44110 Châteaubriant
02 28 04 06 33
www.cc-castelbriantais.fr

Point sur les travaux de la bibliothèque intercommunale

La Communauté de Communes poursuit son engagement en matière de lecture publique, puisqu'elle a fait l'acquisition d'un bâtiment communal en vue d'y aménager une nouvelle bibliothèque attenante à celle qui existait déjà, mais dont la vétusté des locaux nécessitait une rénovation.

La bibliothèque actuelle est donc en cours de réaménagement. Ces travaux sont menés par Hugues Corned, architecte au cabinet MCM, de Châteaubriant. Les locaux serviront aussi à accueillir, matin et soir, les enfants du périscolaire.

Des sanitaires seront aménagés dans la partie nouvelle. La remise des clés est prévue au premier semestre 2017.

La bibliothèque du Grand-Auverné sera la quinzième bibliothèque du réseau du Castelbriantais à être réhabilitée afin d'y accueillir toutes les générations.

Comme toutes les autres bibliothèques, elle est gérée par une équipe de 7 bénévoles soutenus par des professionnels du réseau. Un poste internet est à la disposition du public pour la consultation et la recherche de documents.

REPAS DES AINÉS

Le 8 octobre 2016, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont offert le repas traditionnel, servi par l'Auberge Alverne aux aînés de la commune. Cette année, Christiane GILLOT, Madeleine DELAUNAY, Pierre JOUAN et Marcel BRAUD ont été accueillis parmi les aînés. Durant tout l'après-midi, les aînés ont pu participer à un loto.

« Nous avons eu une pensée pour toutes les personnes qui n'ont pas pu venir au repas et pour ceux qui nous ont quittés cette année. »

Source ouest france

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 7h35 à 8h35 et de 16h15 à 18h30. Les enfants sont encadrés par Mireille et Nadine.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune (grand-auverne.fr) ou au secrétariat de la mairie. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les enfants y pratiquent diverses activités (bricolage, dessin, danse, jeux de construction, théâtre …)

CANTINE MUNICIPALE

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine, les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie.
Les enfants sont servis par Marie-Odile et Nadine.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les menus sont également consultables sur le site internet de la commune.
grand-auverne.fr.

Repas de Noël

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

L'association U.N.C. de Grand Auverné a organisé deux manifestations sur la commune en ce second semestre 2016.

Le 22 Octobre, en association avec le Club des Aînés Ruraux, il a été organisé la vente de couscous ou de langues de bœuf à emporter. Comme les années précédentes, cette vente a obtenu un large succès, à la satisfaction de toutes les personnes qui ont participé à la souscription des billets.

Cette vente a permis de verser **la somme de 330 € pour le Téléthon 2016**.

Le 11 Novembre, commémoration de l'armistice 1914-1918 avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation des membres de l'association U.N.C., du Conseil municipal, des enfants et de nombreux Alvernes. Les enfants ont assuré l'animation de la cérémonie en chantant la Marseillaise.

Au cours du vin d'honneur offert par la municipalité, Monsieur le Maire Sébastien Crossouard et le Président de l'UNC. Monsieur Honoré Gouesdeux ont procédé à la remise de la Croix d'Agadès à quatre veuves depuis plus de dix ans d'anciens combattants d'Afrique du Nord pour les remercier de leur participation et de leur aide aux manifestations de l'association : Andrée Belay, Madeleine Delaunay, Lucienne Fraslin, Maria Lepetit.

PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

Après avoir soldé la saison 2016 de 4 concours de pétanque, qui rappelons-le, fut une réelle réussite, dont le concours du téléthon du 1er octobre 2016, avec 15 équipes, nous a permis de remettre un chèque de 192 €.

Enfin, le dernier concours de la saison a rassemblé 76 équipes. C'est un record pour le Grand-Auverné, tout juste derrière Maumusson avec 78 équipes.

C'est un moment de détente et de convivialité pour les + de 55 ans, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

L'ART FLORAL

UN BOUQUET PAR MOIS

Armelle vous accueille de septembre à mai pour créer ensemble votre propre composition. Les cours ont lieu à la salle 4, Grande Rue 1 fois par mois, le mercredi à 14h30 ou à 19h30.

Vous pouvez venir nous rejoindre tout au long de l'année en fonction de votre temps libre.

Pour toutes informations complémentaires merci de nous contacter au 02-28-04-08-13 (Andrée Cadorel)

ASSOCIATION DES JEUNES ALVERNES

Avec la fin de 2016, c'est la deuxième année qui se termine pour l'A.J.A, une année marquée de belles réussites.

La jeune association créée en septembre 2014 compte aujourd'hui une quinzaine de membres de 15 à 20 ans.

Depuis septembre nous avons organisé pour la deuxième fois une soirée pizza où vous êtes nombreux à vous êtes déplacés puisque nous avons vendu plus de 200 pizzas ! C'était une belle soirée et nous remercions toutes les personnes qui ont permis, de près ou de loin, son bon déroulement. Nous avons également participé au marché de noël en décembre 2015 organisé par l'ardoise du grand bourg et nous avons fourni le goûter aux enfants qui ont participé à la chasse aux œufs de Pâques organisée par le R.A.P.

Notre été a été ponctué avec les retransmissions de l'euro de foot, en effet nous avons suivi la dernière ligne droite du parcours des bleus, nous avons également organisé 2 tonus au Bilb'ok d'Erbray. Vous avez été présents en nombre à ces manifestations estivales qui ont été, grâce à vous, de véritables succès que nous renouvellerons dès que l'occasion se représentera .

Cette année a été une vraie réussite pour notre association notamment grâce à notre participation au Téléthon, un très bon week-end. Plus récemment nous avons participé au marché de noël de l'Ardoise du grand bourg où nous avons fait, crêpes, maquillage, vente de bonbons, de barbe à papa et activité jeux en bois. Toutes ces manifestations au cours de cette année ont été couronnées de véritable succès grâce à vous, l'association a notamment accueilli plus de 5 nouveaux membres.

Nous avons aussi, il y a quelques semaines, organisé notre assemblée générale qui nous a permis de conclure cette année qui a été bénéfique et très positive pour l'AJA.

Merci à tous pour vos encouragements et votre soutien ; en particulier à toutes les associations de la commune et à tous les bénévoles.

On se retrouve en 2017 avec plein de nouveaux projets !

Retrouvez nous sur :

L'AJAlvernes
au 06 06 77 89 79
ou au 06 49 46 29 05

L'ARDOISE DU GRAND-BOURG

Cette année la fête de Noël organisée par les associations « L'Ardoise du Grand-Bourg » et « l'Association des Jeunes Alvernes » s'est déroulée le samedi 17 décembre sur la place de l'Église.

Malgré le brouillard et la fraicheur hivernale, le village n'a pas manqué de chaleur et de convivialité ! Dégustation d'huitres, tartines italiennes, chocolats et autres confiseries ont ravi les papilles des petits et des grands.

Même le père Noël nous a rendu visite à la grande joie des enfants maquillés pour l'occasion.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli et découvert l'association « Art's Fun & Harmony » qui a participé activement à la préparation des festivités et a animé la journée par ses nombreux talents.

Un grand merci également aux différents musiciens, exposants, ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur aide précieuse.

A l'année prochaine.

GYMNASTIQUE FÉMININE

Chaque lundi ont lieu de 15h à 16h les cours de gymnastique encadrés par Mélina, animatrice très dynamique qui s'adapte aux capacités de chacun.
C'est l'occasion de retrouver et d'entretenir sa forme tout en se détendant sur un fond musical.
Nous sommes une vingtaine d'adhérentes.
Venez nous rejoindre et les messieurs aussi seront les bienvenus.

N'hésitez pas
pour plus de renseignements
tél : 02-40-55-58-19 (Maryline Chapeau)

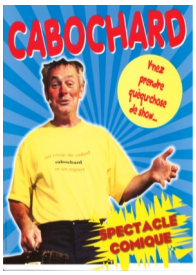

LA CHASSE ALVERNE

La Société de Chasse Alverne organise un spectacle comique le

Samedi 25 février 2017 à 20h30
À la salle multifonctions - Grand-Auverné

Réservation au 02 40 07 54 23
ou 06 74 59 53 91

UNION SPORTIVE ALVERNE

Les années se suivent et se ressemblent au niveau des effectifs. Les quelques arrêts, pour différentes raisons, sont compensés par la signature de nouveaux joueurs, ce qui stabilise le club avec 2 équipes seniors et les jeunes en entente avec l'EDDMM.

Au niveau recrutement, nous pouvons féliciter l'arrivée de deux nouveaux arbitres officiels du cru. M. Jacky DELAUNAY et M. François ROUL ont brillamment réussi à l'examen d'arbitrage. Car ne l'oublions pas sans eux le club était en défaut : sanctions sportives (montées, recrutement), financières… donc, un grand merci à eux et bon coup de sifflet et qu'ils prennent du plaisir à diriger nos différents matchs tous les week-ends.

L'U.S. Alverne recherche et remercie les intervenants : mairie, sponsors, bénévoles, parents (dirigeants, entraineurs), les joueurs qui s'investissent auprès des jeunes et moins jeunes, les supporters … car sans eux une association ne peut pas vivre, ne peut pas prendre du plaisir à se retrouver tous les week-ends.

Bonne Année 2017 !

CONTACTS

MONDOUET Jean-Marc 06 87 05 00 14 jean-marc.mondouet@orange.fr	LECOCQ Anita 06 89 03 23 72 us.grand-auverne@laposte.net

L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN (TELETHON)

Le but de notre association est d'organiser diverses manifestations afin de récolter des fonds pour le Téléthon :

Merci à la pétanque et à l'UNC/AFN pour vos dons.

Pour le Téléthon 2016, nous avions organisé le 3 et 4 décembre 2016 un spectacle de variétés

La somme ainsi récolté est de **2 418,39 €**

Un immense Merci à tous les bénévoles qui y ont contribué.

Nous invitons toutes les personnes le désirant à nous rejoindre.

MEILLEURS VOEUX POUR 2017

ART'S FUN and HARMONY

a pour but de promouvoir l'Art sous toutes ses formes, pour permettre à chacun de retrouver bien-être et joie de vivre en développant sa créativité personnelle avec les autres.

Trouver en soi ce que l'on souhaite exprimer en laissant venir les idées,
échanger avec les autres pour créer à travers toutes formes d'Arts...

N'est-ce pas là une belle manière de se retrouver pour se sentir enfin soi-même
et en Harmonie avec tout ce(ux) qui nous entoure(nt) ?
Se retrouver pour échanger, découvrir, créer,
avec ceux qui souhaitent partager leur expérience et leur savoir
dans des domaines variés (Arts, Soins, Lectures, Nature, Animaux...)
qui permettront à chacun de créer des liens et trouver un équilibre,
se poser un instant et prendre le temps de (se) faire plaisir,
voilà ce qui nous anime et nous tient à cœur.
Nous vous proposons de découvrir, ou pratiquer ensemble
la peinture de figurines (fantasy, manga) et la réalisation de leurs décors,
la création de costumes (cosplay, steampunk...), l'élaboration de spectacles,
et de participer aux projets en route et à venir qui vous feront plaisir.
(Salons, expositions, spectacles, soins, discussions ouvertes... et ce que nous découvrirons ensemble)
Et si le bien être passe par la créativité retrouvée et le lien avec les autres,
c'est aussi un bon équilibre physiologique qui permettra de le maintenir,
c'est pourquoi Art's Fun and Harmony souhaite développer
un partenariat avec tous ceux qui œuvrent en ce sens (thérapeutes, associations...)
Pour redécouvrir en nous les clefs d'un bonheur qui est à portée de main.

Rejoignez-nous avec vos envies et vos idées !

Le Président, Benoît *dit La Belette*
Le Trésorier, Philippe *dit KroniK*

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

L'année 2016 se termine et je viens au nom de tous les membres de l'association vous présenter tous nos vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année qui arrive.

Le déroulement des collectes de 2016 s'est bien passé - satisfaction de part et d'autre des partenaires (EFS et association des donneurs) pour l'organisation de ces collectes.

Nous vous communiquerons tous les chiffres (donneurs présentés, situation financière de l'association) au cours de l'assemblée générale qui aura lieu en début d'année 2017 et au cours de laquelle nous remettrons les diplômes aux personnes décorées. Pour l'année 2016, 23 donneurs vont être décorés dont 2 pour 100 dons.

En février 2016, nous avons eu la joie de décorer un donneur pour 150 dons.

Je remercie toutes ces personnes, qui par un geste simple, ont permis de sauver des vies.

Je remercie également les maires et municipalités pour le prêt gracieux des locaux pour le bon déroulement des collectes.

Je vous souhaite de nouveau de joyeuses fêtes de fin d'année pour vous-même et vos proches.

Le Président, Alain GEORGET

Collectes 2017	**de 15h30 à 19h00**
Moisdon la Rivière	Mardi 10 janvier
Grand-Auverné	Vendredi 24 mars
Louisfert	Mardi 23 mai
Issé	Mardi 18 juillet
Moisdon la Rivière	Mardi 8 août
Issé	Mardi 24 octobre
La Meilleraye-de-Bretagne	Mercredi 27 décembre

RELAIS D'ACCUEIL PROXIMITÉ

Le RAP situé sur la commune du Petit Auverné est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et de rencontre pour les habitants des communes concernées (ex-cantons de Moisdon et St Julien).

Les salariées et bénévoles de l'association vous accueillent pour échanger, vous orienter et répondre à vos préoccupations du quotidien.

Les activités habituelles continuent (randonnée, informatique, modelage/sculpture, couture, relaxation, etc*).

Pour la saison 2016-2017, une nouveauté sur la commune de Saint Julien de Vouvantes : Geneviève Glémin assure des cours de Sophrologie le lundi de 17h30 à 18h30 à la salle du foyer rural.

Pour certaines activités, vous pouvez encore vous inscrire notamment pour la cuisine et l'informatique.

Pour les parents et enfants, le RAP propose de partager des animations de loisirs :

- en famille lors des « ateliers parents enfants » et des sorties à la journée
- pour les enfants, le centre de loisirs « ALSH » de St Julien de Vouvantes

Avec la participation de bénévoles et de professionnelles, le RAP assure :

- l'accompagnement scolaire
- l'accompagnement dans l'organisation de vos projets de vacances et loisirs,
- le micro-crédit
- le transport solidaire pour ceux qui ne peuvent plus se déplacer en voiture, etc.

Comme tous les ans, le RAP participe activement au marché de noël de Moisdon la Rivière.

Vous avez du temps, vous souhaitez vous investir, proposer des idées, donner un coup de main, faire de nouvelles rencontres…? N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Accueil et information : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (excepté le vendredi 16h et le matin pendant les vacances scolaires).

**Détails de tous les ateliers dans la plaquette de présentation du RAP et sur notre site internet.*

Relais Accueil Proximité
Manoir de la Renaudière
7, rue Sophie Trébuchet - 44670 PETIT-AUVERNÉ
Tél : 02 40 55 59 32
Site Internet **www.** rap-relais-accueil-proximite@orange.fr

OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Président : GALIVEL Patrick, Moisdon la Rivière
Vice-Président : MONDOUET Jean Marc, le Grand Auverné
Secrétaire : RETHORE Muriel, la Meilleraye De Bretagne
Trésorier : MARION Philippe, Issé
Membres : BELAY Brigitte, Moisdon la Rivière
BELAY Loïc, Moisdon La Rivière
DOUSSET Frédéric, la Meilleraye de Bretagne
CROSSOUARD David, Moisdon la Rivière
DENARDI Géraldine, la Meilleraye de Bretagne
GEORGET Marlène, le Grand Auverné
GRIPPAY Guillaume, Grand Auverné
HERSANT Guillaume, Louisfert
JOLY Marie France, le Grand Auverné
HAMON Sylvain, Issé
LEMAITRE Marie Jo, Moisdon la Rivière
MARHUENDA Fanny, Moisdon la Rivière
PIETIN Annette, Moisdon la Rivière
PINEL Elodie, Issé
PRETE Laurent, la Meilleraye de Bretagne

Les Maires des 5 communes sont aussi membres de droit de l'OIS.

l'OIS a participé au financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural, avec entre autre participation aux activités équestres, aux activités canoë sur la base temporaire de l'étang de Beaumont, à l'activité karting sur la piste de Plessé. .
Grâce à la réduction des coûts des animations pour les familles, l'OIS permet à un plus grand nombre d'enfants de découvrir des sports ou des activités peu accessibles dans nos communes.
Toutes les animations ont rencontré un grand succès.

L'activité multisports pour adultes a redémarré avec l'année scolaire 2016-2017 pour un coût annuel de 25 € par personne. Damien Moreau, l'animateur, poursuit le travail entrepris depuis 2 ans. Les 30 inscrits, âgés de 30 à 58 ans, hommes ou femmes, viennent pratiquer une activité sportive régulière ou le bien être prime très largement sur la performance.
Comme les années passées, les activités se déroulent à la salle de sports de Moisdon tous les mercredis de 20h à 21h30. Le climat très détendu aidant il y a beaucoup de complicité entre tous les acteurs, participants des différentes communes et l'animateur. Tout cela se traduit par une par une grande motivation pour participer aux activités diverses et variées proposées par Damien.

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant. Son rôle est d'assister l'animateur sportif du canton dans ses missions, de lui financer des équipements sportifs et d'aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives du canton.

A ce jour les OIS des anciens cantons de Châteaubriant et de Rougé ont décidé de fusionner. Il reste donc 3 OIS avec ceux des anciens cantons de Saint Julien de Vouvantes et de Moisdon. Les missions n'ont pas changées et sont principalement les aides financières pour permettre aux enfants de participer aux activités organisées par les animateurs sportifs locaux.

Des discussions sont toujours en cours sur l'harmonisation des subventions allouées par les communes et sur la fusion de l'ensemble des OIS du Nord du département eu un OIS au niveau du nouveau canton de Châteaubriant.
Pour différentes raisons, notamment la proximité, le pas n'a pas encore été franchi…

Sincères salutations sportives.

Le Président,
Patrick Galivel

ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Commune du Grand Auverné :

Années / Public	2011 / 2012	2012 / 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
CE / CM	26	29	35	27	16	17

Cette année, le nombre d'enfants de la commune du Grand Auverné, à venir faire du sport chaque mercredi matin de 10h30 à 11h45, est resté quasiment identique (17 contre 16 l'an dernier). Des cours de natation sont aussi ouverts aux enfants en difficulté avec l'eau (2 y sont inscrits). Le taux de participation reste inchangé 55 % des enfants du Grand Auverné font du sport (54% l'an dernier). Il faut savoir qu'il existe 31 enfants du CP au CM2 à l'école du Grand Auverné et que 17 d'entre eux participent aux activités sportives proposées par l'Animation Sportive : Cela représente plus d'un enfant sur deux.

Activités sportives proposées :

Les sports sont divers et variés. Des cycles d'apprentissage sont mis en place sur des durées variant de 6 à 8 semaines. Les enfants y apprennent des jeux de sports collectifs (avec ou sans ballons, hand, basket, rugby, athlétisme, course d'orientation, des jeux de raquettes, des activités de gymnastique et d'accrosport, de la lutte et d'autres encore comme le base-ball, la natation (à Châteaubriant) ….

Les vacances scolaires sont également animées par des stages sportifs. Ceux-ci présentent l'avantage de faire découvrir d'autres sites et d'autres sports aux enfants (Escalade, rugby, judo, tennis, squash, tir à l'arc, VTT, parcours d'orientation, équitation…). L'aide financière apportée par l'Office Intercantonnal des Sports (O.I.S.) permet de réduire les coûts de ces stages et ainsi d'être accessible à un plus grand nombre de famille des communes de Moisdon la rivière, Issé, La Meilleraye de Bretagne, Louisfert et le Grand Auverné.

Tous les ans, d'autres animations sont organisées comme le triathlon, une sortie karting pour les adolescents de 11 ans à 15 ans, une sortie a la beaujoire, etc…

A noter le succès du Mondialito Foot du mois de juin. Des enfants de toute la Délégation de Châteaubriant (61 communes) sont venus participer à cet évènement. 580 enfants et 82 équipes sont venus prendre du plaisir sur 4 sites qualificatifs (Saint Aubin des Châteaux, Treillières, Vay et Guémené Penfao). Les équipes qualifiées se sont affrontées sur le site de Vay lors des finales. L'OIS du secteur a contribué à ce succès en finançant les maillots pour chacun des enfants participant.

L'Animation Sportive Départementale sur le secteur :

Depuis le mois de septembre 230 enfants et adolescents, de 6 à 15 ans, participent chaque semaine aux activités sportives misent en place par l'éducateur du Département de Loire Atlantique sur le secteur de Moisdon.

Erwan DANILO
Éducateur Sportif Département de Loire-atlantique
TEl : 06 86 07 95 22
erwan.danilo@loire-atlantique.fr

L'O.C.C.M.

L'année 2016 a été riche en événements pour l'OCCM - *Office Culturel de l'ex Canton de Moisdon.*

Nous avons commencé en Avril, par une **bourse aux plantes**, puis la **fête de la musique** en Juin dans la commune du Grand Auverné. En Août, à Moisdon, notre association a participé au **festival de Sagarnaga** à la Forge et en début Septembre, nous vous avons proposé un week end de musique classique **« Les Heures musicales »**. Nous avons fait un détour par la Meilleraye pour participer aux **journées du patrimoine** à l'Abbaye. Enfin, nous vous avons proposé une nouveauté : **« Tous en scène », festival de théâtre**, début Octobre à la salle Saint Louis de Moisdon. Ce dernier a été créé en collaboration avec les 8 troupes de théâtre de l'ex canton de Moisdon. La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous au même titre que les spectateurs. On ne peut que continuer cette aventure avec des troupes aussi motivées !

C'est avec la même motivation et le même enthousiasme que je souhaite démarrer l'année 2017. Des dates sont déjà au calendrier et je vous invite à venir nous rejoindre, en temps que bénévole ou spectateur.

Nous attendons toutes vos propositions pour participer aux heures musicales ou à la fête de la musique afin de compléter notre programmation. Faites nous savoir si vous chantez ou jouez seul ou au sein d'un groupe de musique ; vous serez les bienvenus !

Merci aux bénévoles, aux membres de l'association et aux spectateurs. Nous vous attendons cette année encore lors de notre passage dans vos communes.

Laurent Prêté
Président OCCM

Manifestations 2017

03 février	Assemblée Générale et galette des rois, salle polyvalente de Moisdon
17 juin	« fête de la musique », bourg de Moisdon
2 et 3 septembre	« heures musicales » à la halle aux fourneaux de la Forge à Moisdon
30 septembre et 1 octobre	Festival « tous en scène », salle St Louis, à Moisdon

Cette nouvelle année scolaire, ce sont 54 élèves de l'école Notre Dame des Anges qui ont repris le chemin de l'école en septembre et ont eu le plaisir de retrouver la même équipe que l'année dernière :

- 21 élèves en PS-MS-GS avec Flavie BOULTAREAU (aidée de Maryse Moquet et Mireille Bourdy, aides maternelles)
- 19 élèves en CP-CE1-CE2 avec Catheline GRUET
- 14 élèves en CM1-CM2 avec Stéphanie BAUJON

L'équipe pédagogique est complétée cette année par Audrey DINAND qui assure un poste d'enseignante supplémentaire dans le cadre du projet Réussite pour Tous, en lien avec les écoles Ste Marie de Bonnœuvre, Sacré Cœur de St Sulpice des Landes et Ste Thérèse-St Fernand de St Mars la Jaille. Elle intervient un jour par semaine auprès des élèves de notre école.
Les élèves retrouvent également Elisabeth GERNAIS pour l'enseignement spécialisé et Julie LEYRAT-SAVIN pour la direction de l'école.

Un début d'année déjà bien occupé !

« Nettoyons la Nature »

Les élèves de l'école ont commencé l'année par une action citoyenne avec l'opération « Nettoyons la Nature ». Le 23 septembre, ils ont ainsi pu ramasser des déchets laissés aux abords du stade de la commune et ont ramassé plus de 5 kilos de déchets divers et variés.

« Pour ta santé, mange équilibré ! »

Avant les vacances de la Toussaint, les élèves ont cuisiné leur propre repas du midi en préparant un menu équilibré : salade de crudités, lasagnes thon-légumes et gâteau à l'ananas ont ravi les papilles !

Un conseil de délégués à l'école

Sur ce début d'année, 2 élèves de chaque classe ont été élus délégués : Evan Basses et Andy Mahot pour les Maternelles, Mathis Bourgeois et Enora Gouesdeux pour les CP-CE et Lucien Crossouard et Clothilde Legrand pour les CM. Le premier chantier de nos jeunes élus a été de se mettre d'accord sur les jeux de la cour de récréation et son règlement.

Demandez le programme !

Et les mois à venir ne seront pas moins remplis, il y aura :

- du sport : la patinoire pour tous en décembre et piscine du CP au CM2 à partir de janvier et une journée sportive avec les écoles privées de la Meilleraye de Bretagne et Bonnoeuvre en juin,
- de la culture : un cinéma de Noël offert par l'OGEC, des spectacles à St Mars la Jaille avec les écoles privées de Bonnoeuvre, St Sulpice des Landes et St Mars la Jaille, une intervention du Conservatoire de Châteaubriant pendant plusieurs semaines, participation au prix Ici et Là organisé par les bibliothèques du pays castelbriantais pour les CE-CM,
- un projet sur toute l'année autour des 4 éléments et des activités en lien au fil des mois,
- un voyage scolaire au Puy du Fou pour les CM.

L'OGEC GRAND AUVERNE
Ecole Notre Dame des Anges
(Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Qui est l'OGEC et quel est son rôle ?

C'est un ensemble de parents d'élèves bénévoles, réunis afin d'apporter leurs compétences individuelles pour servir le projet éducatif de nos enfants. Cette notion de bénévolat constitue un élément de cohésion et de dynamisme de la communauté éducative et de motivation du personnel dont il a la responsabilité.

Administrativement, il a en charge la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dame des Anges, c'est-à-dire assurer les meilleures conditions matérielles à vos enfants durant leur période d'éducation et à ceux qui ont en charge cette mission. A ce titre l'OGEC doit veiller, par exemple, au bon entretien des bâtiments de l'école ou pourvoir à sa conformité ; il est également l'employeur des personnels non enseignants.

Chaque parent d'élève désirant s'investir au sein de cette association peut se présenter lors du renouvellement du conseil d'administration, qui se déroule lors de l'assemblée générale.

Composition du conseil d'administration actuel :

Présidente	Laëtitia NAUDIN
Vice-présidente	Hippolyte MAHOT
Trésorier	Cédric PAUVERT
Trésorière adjointe	Nathalie TROCHU
Secrétaire	Amandine MICHEL
Secrétaire adjointe	Maud PADRE
Membres	Céline BOURGEOIS
	Sébastien GOUESDEUX
	Florence LECHAT
	Eddy LEBIGRE
	Caroline JIMENEZ
	Valérie LETERTRE

Calendrier des manifestations organisées par l'OGEC :

- 31 mars, 1 et 2 avril 2017 : Théâtre à la salle multi fonctions.
- 24 juin 2017 : Kermesse de l'école et Feu de la Saint Jean.

Nous adressons tous nos remerciements aux membres des commissions, parents d'élèves, associations locales et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien, et qui contribuent ainsi activement à la vie de notre école et de notre commune

Seniors, Personnes en situation de Handicap,
Ayez le Réflexe CLIC !

Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge. L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidantes, sur les communes du Castelbriantais, du Secteur de Derval et de la Région de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission de vous informer sur les aides existantes et de vous orienter vers les différents services et professionnels, pouvant répondre à vos demandes. Selon vos besoins, l'Equipe du CLIC pourra vous accompagner dans vos démarches, afin de mettre en place une réponse adaptée à votre situation et en assurer la coordination (maintien à domicile, soins, hébergement, aides financières, etc).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC vous informera sur les droits, les services disponibles et vous conseillera sur les dossiers de demandes à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.
N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant
13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85
Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

INSTANCE DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Le C.L.I.C. et les instances de coordination du pays de Châteaubriant se réunissent chaque année pour préparer le thème d'INFORMATION - PREVENTION à mettre en place dans les secteurs du pays.

Lors de notre assemblée générale le thème retenu était « BIEN MANGER - SANS TROP DÉPENSER », avec l'apport d'une diététicienne, ce qui a apporté des échanges de recettes. Présence de 35 personnes.

Le 7 septembre, c'était notre après-midi animation, salle du BOSQUET à Issé. 200 personnes s'y étaient inscrites et ont assisté au spectacle de chansons donné par les FOUS CHANTANTS. Ce groupe de retraités de la région Nantaise, passionné de chansons, a vraiment la pêche. Après le spectacle, une collation était servie par des bénévoles des amicales des 5 communes. Cette année, c'était l'amicale de la Meilleraye qui était responsable de l'organisation. Ils ont bien assuré et nous les en remercions. Les maisons de retraite étaient également présentes.

Le 24 septembre après-midi, les bénévoles ayant aidé au service étaient invités pour faire le bilan tant organisation - financier et projet pour l'an prochain.

Tous étaient très satisfaits malgré la chaleur qu'il a fallu supporter ce jour-là. A plus de 30 °, faire cuire les saucisses, réchauffer les galettes, ça fait transpirer !

Tous sont repartant pour l'an prochain. C'est l'amicale d'Issé qui prend le relais.

Merci encore à tous et toutes pour le service et la très bonne ambiance qui y règne.

2 séances de cinéma sont toujours programmées en mars et octobre.

Le Bureau

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS (SSIAD)

POUR QUI ?

Le SSIAD , géré par **l'association de maintien à domicile (AMD)**, intervient sur les 10 communes des cantons de **Moisdon la Rivière et de St Julien de Vouvantes** .Il intervient auprès :

- des personnes adultes **de 60 ans ou plus**, malades ou dépendantes
- des personnes adultes **de moins de 60 ans** présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques

POUR QUOI ?

Il assure, sur prescription médicale, **des soins infirmiers et d'hygiène à domicile**, aux personnes atteintes par une diminution de leurs capacités physiques et /ou psychiques.

DES SOINS DE QUALITE

Le service fonctionne sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice , aidée d'une infirmière adjointe et d'une secrétaire.

Les soins sont assurés par **des aides-soignantes diplômées** (soins d'hygiène et de confort, aide au lever ou au coucher , surveillance cutanée, prévention d'escarres..) Les soins infirmiers techniques (injections, pansements, …) sont assurés par les infirmiers libéraux.

Le SSIAD s'inscrit dans une **démarche permanente de qualité** (surveillance quotidienne, dossier de soins, travail en collaboration avec les autres professionnels intervenant au domicile, besoins du patient analysés à l'admission et réévalués tout au long de la prise en charge)

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE

La demande d'admission peut être faite par le médecin traitant, la famille, l'infirmier libéral, le CLIC, le service hospitalier, le service d'aide à domicile…

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les soins sont **pris en charge à 100%** par les caisses d'assurance maladie, sans aucune avance de frais.

L'admission se fait **sur prescription médicale**

L'ASSOCIATION

Une commission **Soutien aux aidants** composée de bénévoles et de soignants, fonctionne depuis plusieurs années au sein de l'association . Elle a proposé, en 2015 , deux animations pour l'ensemble des patients (organisation d'un loto, visite des Jardins d'Agnès à St Vincent des Landes..) et des animations individuelles pour les patients les plus isolés.

N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT POUR DES RENSEIGNEMENTS

Contact : SSIAD 35, rue de Bel Air à Moisdon la Rivière - 02 40 07 59 91-

VIE SANTE LIBRE DU PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

Vous êtes concernés par la dépendance à l'alcool, ou l'un de vos proches (conjoint, parent, enfant), l'association Vie Santé Libre vous propose un lieu d'expression pour parler librement ; partager ; se ressourcer ; être écouté ; dans le respect de chacun et en toute confidentialité.

"L'ALCOOL EST UNE MALADIE ADDICTIVE"

Pour nous contacter : Mail : viesantelibre@yahoo.fr / Site : www.vie-sante-libre.fr

***Président* : M. EVEILLARD Maurice / 02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73**

***Secrétaire et Permanence* : Mme MARTINEAU Chantal / 02.40.28.70.98 – 07.81.66.23.80**

***Animations* : M PHELIPOT Serge / 02.40.55.17.80 – 07.70.87.91.45**

***Psychopraticienne :* " Au cas par cas" Mme TASSIN LEBRAS Gaëlle / 07.81.71.57.12**

Réunion à 20h tous les 1er Vendredis du mois à la Salle Bellevue (près du terrain de foot) à LOUISFERT.

Loi du 1er Juillet 1901. Créée le 27 Juin 2011-n°w441001146. Journal Officiel 09 juillet 2011. Sans but lucratif – Reconnue d'intérêt Général

Familles rurales
Vivre mieux !
Association Fleur de Services

L'association Fleur de Services – Familles Rurales créée en 2006 vous propose des services à domicile personnalisés et adaptés à vos besoins dans le respect des valeurs du Mouvement Familles Rurales que sont la proximité, l'écoute et le soutien aux familles.

Professionnelles et bénévoles constituent une équipe soudée dont l'objectif est de contribuer au maintien à domicile et aux mieux vivre. Nous intervenons auprès des enfants à partir de 3 ans, jusqu'à 100 ans et plus.

L'association vous propose deux types de services :

Le service ADADA :

Vous avez des difficultés à trouver un mode de garde flexible ? Le service ADADA intervient à domicile pour l'accompagnement de vos enfants, pour l'aller et le retour de l'école, l'aide aux devoirs…

Le service des emplois Familiaux :

C'est une aide apportée aux personnes âgées ou porteuses de handicap, par l'entretien du cadre de vie, l'accompagnement des personnes dans les tâches de la vie quotidienne.
L'association basée à la Meilleraye de Bretagne intervient sur le Pays de Châteaubriant. De par notre proximité, nous intervenons rapidement au plus près de vos besoins. Notre équipe de salariée est composée de 15 personnes, rayonnant sur le secteur. Un petit groupe de bénévoles volontaires, ouvertes à toute nouvelle venue, sont à votre écoute.

Si vous souhaitez vous investir bénévolement n'hésitez pas à nous contacter : 02 40 81 48 82.

Si vous avez des besoins pour des heures de ménage, d'accompagnement dans vos démarches ou d'aide aux déplacements, des gardes ponctuelles, des gardes de nuits, des gardes d'enfants…, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT :
Adresse : Ensemble l'Herbier des Ages – 10 bis résidence des Tilleuls Argentés – 44520 La Meilleraye-de-Bretagne
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 12h30.
Contact : Nathalie ROYNARD : 02 40 81 48 82
Site Internet : www.famillesrurales.org/fleurdeservices

La Présidente, Marie Paule KERMORVANT

TARIFS TÉLÉASSISTANCE

Par délibération en date du 20 octobre 2016, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé le montant des tarifs et des plafonds de ressources qui entreront en vigueur le 1er janvier 2017 pour le service téléassistance.

- tarif réduit : 9,95 € TTC - tarif plein : 19,93 € TTC

Plafonds de ressources pour l'application du tarif réduit pour l'année 2017 sont :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de référence pour la détermination du tarif réduit 2017 (revenu fiscal de référence)
1	9 251 €
2	13 529 €
3	16 268 €
4	19 007 €
5	21 756 €
Par personne supplémentaire	2 740 €

Comptez les oiseaux de votre jardin !

Vous disposez d'un jardin ou habitez près d'un parc et vous souhaitez découvrir les oiseaux, l'opération « Comptage des oiseaux des jardins » organisée depuis 5 ans en Loire-Atlantique par l'association Bretagne Vivante est faite pour vous !

Quand aura lieu le comptage ? Les 28 et 29 janvier 2017

Comment ? Durant une heure, comptez tous les oiseaux à partir d'un point fixe, dans votre jardin ou dans un autre lieu (parc …) et notez vos observations puis transmettez-nous vos données en ligne sur notre site internet, par mail ou par courrier.

L'objectif ? Cette opération se veut à la fois un outil de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs. Elle constitue également un outil de connaissance sur l'évolution des populations de ces espèces qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs depuis quelques années.

Comment faire si on ne s'y connaît pas ? Afin de vous aider dans l'identification des oiseaux, des guides d'identification, des vidéos sont à votre disposition sur notre site internet : www.bretagne-vivante.org

Une journée « comptage » spécialement pour les écoles, collèges et lycées : le vendredi 27 janvier.

Pour plus d'informations, contactez-nous à : Bretagne Vivante, tel : 02 40 50 13 44, nantes@bretagne-vivante.org

Plus de végétation, moins de pollution

Nous avons tendance à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des "mauvaises herbes". Le terme de "mauvaises herbes" est un terme donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable.
Au 1er janvier 2017, les communes n'auront plus le droit d'utiliser des pesticides dans les lieux publics et notamment sur les trottoirs.
La diminution puis l'abandon de l'utilisation des pesticides engendre un développement de techniques alternatives qui n'ont pas la même efficacité qu'un produit chimique. La flore spontanée sera donc de plus en plus présente dans les espaces publics et dans les jardins privés.
Notre perception de l'herbe devra nécessairement évoluer afin que la flore spontanée ne soit plus considérée comme mauvaise ou sale.

De plus, le désherbage qu'il soit chimique ou alternatif, ne doit plus constituer la seule et l'unique solution en présence de végétation spontanée. D'une manière générale, il existe de nombreux sites dans une commune où l'on peut laisser s'épanouir la végétation spontanée tout en la contrôlant.

Quelques exemples :

- Si l'herbe colonise des joints sur un trottoir, le piétinement régulier servira sur la majorité de la surface à contenir la pousse des adventices. Et, selon les zones, on peut laisser la végétation se développer un peu plus et contenir sa pousse à l'aide d'une intervention mécanique de temps en temps (tonte, fauchage...).
- Trottoir enherbé : le passage régulier des piétons suffit souvent à limiter la pousse des adventices. Le reste de l'entretien pourra se faire ponctuellement avec une tondeuse.

ADVENTICES OU « MAUVAISES HERBES » : CHANGEONS NOTRE REGARD

Certaines de ces plantes spontanées sont assez mal connues, mais elles possèdent de réelles qualités et ont un rôle important dans l'écosystème : participation à la biodiversité et à la réduction du ruissellement, attirance de certains insectes et rôle indispensable pour la pollinisation, amélioration des composts, rôle d'indicateur de la nature du sol…

Sur le Bassin versant du Don, depuis une dizaine d'années les communes ont fait évoluer leurs pratiques et diviser par 10 les quantités de pesticides utilisées. Avec la future réglementation, les communes devront encore faire des efforts.
Afin de mettre en avant les changements de pratiques de la commune et d'alerter les habitants, des panneaux de sensibilisation vont fleurir sur plusieurs communes.

Pour tous renseignements complémentaires :

Syndicat Mixte du BV du Don
Delphine FORESTIER - 02.40.79.51.46
delphine.forestier@syndicatdudon.fr

Agence nationale de l'habitat — Anah

BIEN VOUS CHAUFFER TOUT EN RÉDUISANT LE MONTANT DE VOS FACTURES

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé

Et souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie,
Vous pouvez obtenir des subventions de l'Anah.

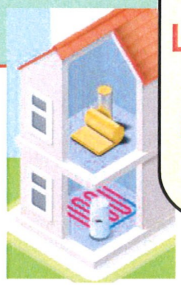

L'aide de l'ANAH peut dépasser

50 % du montant de travaux

Cumul possible avec le crédit d'impôt transition énergétique et l'éco- prêt à taux zéro

Vous pouvez bénéficier de l'aide Anah si :

- vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire
- votre logement a plus de 15 ans à la date du dépôt de votre dossier
- vos travaux garantissent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %
- vos revenus (*) ne dépassent pas les niveaux de ressources ci-contre

(*) Revenu fiscal de référence N-2

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources annuel au 1/01/2016
1 personne	18 342 €
2 personnes	26 826 €
3 personnes	32 260 €
4 personnes	37 690 €
5 personnes	43 141 €
Par personne supplémentaire	5 434 €

Un organisme spécialisé vous accompagnera à toutes les étapes de votre projet pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement
- évaluer avec vous les travaux à réaliser
- vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention
- suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux

Cette prestation d'accompagnement bénéficie également des subventions de l'ANAH

N'hésitez pas à contacter dès à présent :

l'ADIL 44 – Tél : 02 40 89 30 15
contact@adil44.fr

Démographie 2015 :
Naissances … 7
Mariages … 1 hors communes …2
Décès … 15

Démographie 2016 :
Naissances … 11
Mariages … 2 hors communes … 0
Décès … 15

Etat Civil

(du 11 décembre 2015 au 10 décembre 2016)

NAISSANCES

9 janvier 2016	PERRAUD	Maxence	6, rue du Don
27 avril 2016	ABILY	Kaïdane	La Haluchère
3 octobre 2016	PIRAUD	Marlone	Moëron
15 octobre 2016	COUGÉ	Tom	7, rue des Jonquilles
2 novembre 2016	BOUVET	Inès	4, le Clos du Stade
2 novembre 2016	GRIPPAY	Nolwenn	Villeneuve
3 novembre 2016	COURAUD	Olivier	Le Grand-Auvais
6 novembre 2016	GAUGAIN	Nahom	10, lotissement des Ardoisières
15 novembre 2016	JUVIN	Candice	9, lotissement des Vorajoux

Ne figure que les naissances dont les parents ont donné leur accord.

MARIAGES

16 juillet 2016	Antoine GUILLET	et	Marine LACROIX
16 juillet 2016	Valentin DUBRANLE	et	Laurence GRÉGOIRE

DÉCÈS

Personnes habitant la commune

29 décembre 2015	GUYOT Francis	90 ans	Décédé à Châteaubriant (44)

Personnes nées dans la commune

26 décembre 2015	PÉCOT Germain	82 ans	Décédé à Saint-Herblain (44)
7 février 2016	CARUDEL Pierre	90 ans	Décédé à Angers (49)
9 mars 2016	BOURGEOIS Eliane	92 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
30 mars 2016	PLESSIS Pierre	84 ans	Décédé à Ancenis (44)
13 mai 2016	CADIOT Louise	84 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
6 août 2016	BOUCHERIE Raymond	89 ans	Décédé à Saint-Herblain (44)
25 août 2016	BOUCHERIE Marie Louise	88 ans	Décédée à Redon (35)
10 septembre 2016	BOUCHERIE Ambroise	81 ans	Décédé à Saint-Herblain
12 septembre 2016	JUVIN Claude	66 ans	Décédé à Nantes (44)
21 septembre 2016	GUÉRIN Marie	96 ans	Décédée à Ancenis (44)
22 septembre 2016	LERAY Eliette	82 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
7 octobre 2016	BRIAND Lionel	68 ans	Décédé à Montrichard Val de Cher (41)
23 novembre 2016	ERGAND Serge	66 ans	Décédé à Le Loroux-Bottereau (44)
6 décembre 2016	ALLARD Simone	84 ans	Décédée à Angers (49)

Adresses Utiles

MAIRIE
7, rue de la Barre David
Tél. 02 40 07 52 12
Lundi au vendredi
9h à 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Se renseigner à la Mairie

CANTINE SCOLAIRE
Salle Multifonctions 4, rue du Don
Tél. 02 40 28 12 66

ACCUEIL PERISCOLAIRE
4, rue du Don
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél. 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE
ZA les Barrières
Samuel PLOTEAU : 06 87 88 00 26
Jean-Luc LECLERC : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE :
Place Saint Henri
Mercredi de 14h à 16h
Dimanche de 11h à 12h

CLES DES SALLES
M. Mélaine HERVÉ
Tél. 06 78 12 39 80

CLES DU PONT BASCULE
Secrétariat de la Mairie

PAROISSE DU GRAND AUVERNE
Presbytère de Moisdon
Tél. 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Mme Catherine CIRON
M. Bernard DOUAUD

TRANSPORTS SCOLAIRES :
Tél. 02.40.07.20.55

POLE EMPLOI
1 rue Gabriel Delatour-
Châteaubriant
Tél demandeurs emploi : 3949
Tél employeur : Tél. 3995

MAISON DE L'EMPLOI
18, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 97 34

MISSION LOCALE
16, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

SOUS PREFECTURE
Châteaubriant
14 rue Vauzelles
Accueil téléphonique
02 40 81 02 13

TRESORERIE DE CHATEAUBRIANT:
Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 13 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Maison de la justice
Prendre RDV AU 02 28 50 44 41

INSPECTION DU TRAVAIL
Châteaubriant
Tél. 02.40.28.97.34
18 rue Gabriel Delatour

ERDF
Tél. 0 810 333 044

VEOLIA EAU
Tél. 0 969 323 529

SERVICES PUBLICS
(démarches auprès des administrations) : Tél. 39 39

CENTRE DE L'HABITAT :
Tél. 02 40 44 99 44
Permanence Mairie Moisdon
de 13h30 à 15h00
1er Vendredi du mois

CAUE
02 40 20 20 44

ADIL
02 40 89 30 15
Permanences affichées en Mairie.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL
6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE
27 rue du Couëré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM
Tél.36 46

MSA Châteaubriant
4, rue Gabriel Delatour
Tél. 02 40 07 56 88

CAF : Châteaubriant
7 rue Gabriel Delatour
Tél. 0810 25 44 10

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC))
13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 05 85

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
10 rue d'Ancenis
Tél. 02 44 44 11 00

AIDE A DOMICILE TEMPORAIRE (ADT)
13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 40 81 33 81

ADAR
38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 08 11

ADMR
12, place de l'Eglise
St Mars la Jaille
Tél : 02 40 09 59 62

CABINET INFIRMIERS
5 bis, place de l'église
Moisdon-la-Rivière
Tél : 02 40 07 67 74

DOMIDOM SERVICES
8 rue Voltaire Nantes
Tél. 02 40 35 09 96

TELEASSISTANCE
Demander à la Mairie

LIVRAISONS DES REPAS A DOMICILE

DOMIREPAS
68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél. 02 40 19 68 67

OCEANE DE RESTAURATION
22, rue Ampère Saint Ave
Tél. 06 63 64 04 15

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS :	**18**
ou d'un portable	**112**
GENDARME :	**17**
SAMU :	**15**

Liste des Artisans et Commerçants

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Alimentation **épicerie, dépôt de pain, charcuterie, boucherie** **Point Poste** **Dépôt cordonnerie**	VIVAL	1, place du 11 novembre	02 40 55 54 14
Antiquité - brocante	DOUART Jean-Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Agriculture	ROUGE Olivier	Le Porche	02 40 07 56 38
	PICHOT Thierry	Silos - Les Vorajoux	02 40 07 52 87
	Comptoir agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Elagage **Taille de haies** **Petite maçonnerie**	AST44 MJP BOURRIGAULT Nicolas	La Grée	06 18 52 70 36
	PANNEAU Stéphane		06 27 96 57 66
	Elag'Arbre MARTIN Gabin	La Guérinais	06 84 79 56 15
Café - Restaurant	L'Auberge Alverne	6, Grande Rue	02 40 28 98 31
Camping **location de mobil'homes caravane**	Loc'Evasion LEMERLE Luc	La Jumelais	02 40 07 50 96 06 80 84 18 82
Garage	Garage PERRAUD	6, rue du Don	02 40 07 85 34 06 08 78 66 92
Salon de Coiffure	Hair'de Plaire ROUGE Stéphanie	7 place Saint-Henri	02 40 28 00 79
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Couverture	BARBOT Yannick	11, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 05 41
Electricité - Plomberie - Chauffage	DUPAS Philippe	6, rue de la Corne du Cerf	02 40 07 52 34
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Informatique	Antoine informatique FAGUER Antoine	Villechoux	02 40 07 22 71
Illustrateur	Com par l'image MARTIN Christophe	5, Grande Rue	07 71 08 54 53
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	15, rue de la Barre David	06 18 83 50 70
Sophrologie	CAPS SUCCÈS MONNIER Michèle	7 bis, place Saint Henri	02 28 04 08 24
Massages	HARMONIA ESSONO Laëtitia	7 bis, place Saint Henri	06 61 32 90 92

Calendrier des Manifestations 2017

JANVIER	Dimanche 8	Vœux de la Municipalité
	Vendredi 13	Soirée Tonus Bilb'ok - Union Sportive Alverne
	Dimanche 15	Galette des Rois - Union Sportive Alverne
	Jeudi 26	Assemblée générale des adhérents et conjointes de l'association UNC
	Vendredi 27	Assemblée générale - L'Espoir au bout du Chemin
FEVRIER	Samedi 4	Choucroute - Union Sportive Alverne
	Samedi 25	Spectacle humoristique - Chasse Alverne
MARS	Vendredi 24	Collecte de sang
	Vendredi 31	Théâtre - École Notre Dame des Anges
AVRIL	Samedi 1	Théâtre - École Notre Dame des Anges
	Dimanche 2	
	Vendredi 14	Tonus 3D - Union Sportive Alverne
	Dimanche 23	Bourse aux plantes - La Municipalité
	Lundi 17	Tournoi sixte - Union Sportive Alverne
MAI	Lundi 8	Cérémonie du 72ème anniversaire de la Victoire de 1945
	Mercredi 17	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
JUIN	Vendredi 2	Assemblée générale - Union Sportive Alverne
	Samedi 17	Fête de la musique à Moisdon la Rivière
	Samedi 24	Kermesse - École « Notre Dame des Anges » et feu de la Saint-Jean
JUILLET	Samedi 15	Prix Gérard DAUFFY - Pétanque Loisirs Alverne
SEPTEMBRE	Samedi 2	Concours de pétanque - Union Sportive Alverne
	Samedi 30	Concours de Pétanque au profit du Téléthon - Pétanque Loisirs Alverne
OCTOBRE	Mercredi 11	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 14	Repas des Aînés offert par le CCAS et la Municipalité
	Samedi 28	UNC et Aînés Ruraux, journée « couscous et langue de bœuf »
NOVEMBRE	Samedi 11	Cérémonie du 99ème anniversaire de l'Armistice de 1918
DÉCEMBRE	Samedi 9	Spectacle « Téléthon 2017 » - l'Espoir au bout du Chemin
	Dimanche 10	

DATES À RETENIR

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1ER TOUR : 23 AVRIL 2017
2ND TOUR : 7 MAI 2017

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1ER TOUR : 11 JUIN 2017
2ND TOUR : 18 JUIN 2017

Ecole Notre Dame des Anges

GRAND AUVERNE

Classe MATERNELLE

Classe CP-CE1-CE2 2016/2017

Classe CM1-CM2 2016/2017